



Communauté de communes  
**Cingal - Suisse Normande**

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURY-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. FRANÇOIS Bruno, Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, Mme COURVAL Claudine, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : M. PITEL Gilles, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. LEMOUX Julien.

Étaient absents non excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, M. CHAVARIA Jean-Pol, Mme BERNARD Chantal, M. LADAN Serge.

Pouvoirs : M. PITEL Gilles en faveur de M. BUNEL Gilles, M. LEMOUX Julien en faveur de Mme DUPUY Vanessa.

Secrétaire : Mme Clémentine MOUCHEL.

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-027 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 17 octobre 2022**

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 17 octobre 2022 a été transmis aux élus suite à la séance.

Lors de son appel le 16 octobre dernier, M. CARVILLE nous a fait part d'une non-concordance entre le montant du dépôt de garantie mentionné dans le texte de la délibération "Convention de mise à disposition d'un bureau mutualisé PSLA pour une podologue au 07 novembre 2022" et le texte de l'annexe.

Il y a lieu de corriger l'annexe de la façon suivante : "Conformément à la délibération du Bureau du 17/10/22, il est prévu un dépôt de garantie d'un montant de 80 € TTC représentant le montant du loyer mensuel" (bureau mutualisé 1 correspondant au lot 8).

Il est demandé aux membres présents s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2022.**

17 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-028 : RH : Effectifs au 1er décembre 2022

✚ Arrivée de Madame Vanessa DUPUY (pouvoir de Monsieur Julien LEMOUX) à 18h25

DATE DELIBERATION BUREAU	17 10 2022	24 11 2022	DELTA AU 01 12 2022	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 12 2022	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 12 2022
EFFECTIFS AU	01 11 2022	01 12 2022				
NBRE POSTES	174	175	1	FIN CDD = - 2 RECRUTEMENT INFRUCTUEUX = - 3 NVEAUX CDD = + 6	1	<u>ADMINISTRATION GENERALE :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 OETP + 1,00 ETP  <u>ENFANCE/JEUNESSE ET CULTURE :</u> - 1 agent + 2 agents soit - 1,00 OETP + 1,75 ETP
E.T.P.	126,42	127,22	0,80	FIN CDD = - 2 RECRUTEMENT INFRUCTUEUX = - 1,57 NVEAUX CDD = + 4,37	0,80	<u>ORDURES MENAGERES :</u> - 2 agents + 2 agents soit - 1,37 OETP + 1,37 ETP  <u>ECOLE DE MUSIQUE :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 0,20 ETP + 0,25 ETP

<u>Tableau des effectifs AU 01 12 2022</u>		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	35	33,05
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	101	64,92
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	17	14,50
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
<b>FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème</b>		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	11	4,90
<b>HORS GRADES</b>		
TOTAL HORS GRADES	1	1,00
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>175</b>	<b>127,22</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES</b>	<b>104</b>	<b>86,24</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES</b>	<b>71</b>	<b>40,98</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>175</b>	<b>127,22</b>

La commission Finances et Administration générale, réunie le 14 novembre dernier, propose de valider le tableau des effectifs (*voir détails en annexe 1*).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.**

19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-029 : RH : Effectifs au 1er janvier 2023**

DATE DELIBERATION BUREAU	24 11 2022	24 11 2022	DELTA AU 01 01 2023	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 01 2023	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 01 2023
EFFECTIFS AU	01 12 2022	01 01 2023				
NBRE POSTES	175	175	0	AVANCEMENT DE GRADE = - 6 + 6 MODIF DUREE HEBDO = - 1 + 1 FIN CDD = - 2 STAGIAIRISATION = + 2	0	<u>SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> - 4 agents + 4 agents soit - 2,65 ETP + 2,70 ETP  <u>ADMINISTRATION GENERALE :</u> - 3 agents + 3 agents soit - 3,00 ETP + 3,00 ETP
E.T.P.	127,22	127,13	-0,09	AVANCEMENT DE GRADE = - 5,05 + 5,05 MODIF DUREE HEBDO = - 0,60 + 0,65 FIN CDD = - 1,86 STAGIAIRISATION = + 1,72	-0,09	<u>TECHNIQUE :</u> - 2 agents + 2 agents soit - 1,86 ETP + 1,72 ETP

Tableau des effectifs AU 01 01 2023		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	33	31,68
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	101	64,84
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	17	14,50
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
<b>FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème</b>		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	11	4,90
<b>HORS GRADES</b>		
TOTAL HORS GRADES	3	2,37
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>175</b>	<b>127,13</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES</b>	<b>106</b>	<b>88,01</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES</b>	<b>69</b>	<b>39,12</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>175</b>	<b>127,13</b>

La commission Finances et Administration générale, réunie le 14 novembre dernier, propose de valider le tableau des effectifs (*voir détails en annexe 2*).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.**

19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-030 : Administration générale : Désignation de représentants au sein des commissions thématiques**

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°BUR-2022-014 EN DATE DU 25/08/2022**

Par délibération N°BUR-2022-014 en date du 25 août 2022, la liste des membres des commissions thématiques intercommunales a été ratifiée par les membres du Bureau.

- \* M. VANRYCKEGHEM Jean nous a fait part de son souhait de représenter la commune de CESNY-LES-SOURCES au sein de la commission Aménagement du Territoire (avec M. PERRIN Renny).
- \* Par mail reçu le 03 septembre dernier, M. BERNIER Benoit nous fait part de sa démission du conseil municipal de Saint-Omer, et de son souhait de voir Mme COURVAL Claudine le remplacer au sein de la commission Attractivité du Territoire.
- \* Par mail reçu le 14 novembre dernier, Mme LAPEYRE Annick nous fait part du souhait de M. RICARD Emmanuel de représenter la commune de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS au sein de la commission Aménagement du Territoire (avec Mme LAPEYRE Annick).
- \* Par mail reçu le 15 novembre dernier, Mme LAPEYRE Annick nous fait part du souhait de M. MENANTEAU Christophe de représenter la commune de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS au sein de la commission Transition écologique et Mobilité (avec Mme LAPEYRE Annick).
- \* Par mail reçu le 17 novembre dernier, Mme MOUCHEL Clémentine nous fait part du souhait de Mme COURAPIED Sylvie-Jane de représenter la commune de LA POMMERAYE au sein de la commission Culture.

Il est donc proposé :

- de remplacer M. BERNIER par Mme COURVAL au sein de la commission 2 ;
- d'ajouter M. MENANTEAU au sein de la commission 4 ;
- d'ajouter M. RICARD au sein de la commission 5 ;
- d'ajouter Mme COURAPIED au sein de la commission 5 ;
- d'ajouter M. VANRYCKEGHEM au sein de la commission 6 ;
- et de valider le tableau des huit commissions mis à jour (*voir annexe 3*).

*Le conseil municipal de Saint-Omer ne s'étant pas réuni depuis la démission de Monsieur BERNIER, il est finalement proposé d'ajourner la désignation du représentant de cette commune au sein de la commission Attractivité du Territoire.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **AJOURNE LA DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE SAINT-OMER AU SEIN DE LA COMMISSION ATTRACTIVITÉ ;**
- **ACCEPTÉ LES AUTRES MODIFICATIONS APPORTÉES ;**
- **VALIDÉ LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS MIS À JOUR.**

19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-031 : Administration générale : Désignation d'un représentant suppléant au sein du Syndicat du Collège du Cingal suite à une démission**

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC-2022-071 EN DATE DU 30/05/2022**

Par délibération N°CC-DEL-2022-071 en date du 30 mai 2022, la liste des représentants des différents syndicats a été ratifiée par le conseil communautaire.

Par délibération en date du 05 octobre 2022, le conseil municipal de SOIGNOLLES nous fait part d'un changement de délégué suppléant du Syndicat du Collège du Cingal en raison de la démission de Madame Valérie VAN STEENWINKEL, et propose de désigner Monsieur Geoffroy BESANÇON.

Il est proposé de valider ce changement de délégué suppléant et de valider le tableau mis à jour (**voir annexe 4**).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **ACCEPTÉ LA MODIFICATION APPORTÉE DANS LES DÉSIGNATIONS DES MEMBRES SUPPLÉANTS AU SEIN DU SYNDICAT DU COLLEGE DU CINGAL ;**
- **VALIDÉ LE TABLEAU DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS LOCAUX MIS À JOUR.**

19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Attractivité du territoire : Réalisation par l'EPFN d'une étude dite Flash**

**Pour information**

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande est engagée avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre d'une convention relative à la constitution d'une réserve foncière. Cette convention a permis l'acquisition par l'EPFN de la friche industrielle Tranchant, terrain d'environ 5,6 ha, le 20 septembre 2022. Ce site présente un intérêt majeur pour notre collectivité.

Plusieurs projets sont déjà référencés et susceptibles d'être réalisés sur ce terrain :

- Réalisation d'une cuisine centrale destinée à la production des repas pour nos 14 écoles,
- Accueil d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage des contenants alimentaires,
- Accueil d'une entreprise de conserverie,
- Aménagement de locaux destinés au transfert de nos services techniques,
- Accueil d'une unité de production de granulés bois,
- Accueil d'une matériauthèque,
- Accueil d'une unité de retraitement des déchets verts,
- Accueil d'une zone d'activité.

Pour rendre possible la réalisation de ces projets dont certains à brève échéance, il est indispensable de préciser au plus tôt les contraintes et les possibilités d'aménagement du site. Ainsi l'installation de ces équipements et de ces activités ne pourra se faire que dans le cadre d'un projet d'aménagement cohérent et respectueux des développements futurs.

L'EPFN propose à la collectivité la réalisation d'une étude dite Flash, prise intégralement en charge et réalisée sur une courte période. Cette étude pourrait nous permettre de fixer un parti d'aménagement et de garantir dans la durée la qualité de notre zone.

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-032 : Attractivité du territoire : Normand Epik - accord de principe et sollicitation subventions**

### **Présentation du projet**

La Normand'Epik est un projet de grand itinéraire à VTT qui implique 8 territoires, répartis sur 3 départements :

- Communauté de communes Cingal – Suisse Normande,
- Communauté de communes du Pays de Falaise,
- Intercommunalité de la Vire au Noireau,
- Communauté de communes de Domfront Tinchebray,
- Communauté de communes Andaine Passais,
- Communauté d'agglomération Flers Agglo,
- Communauté de communes du Val d'Orne,
- Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie.

Chacune de ces destinations possède un espace labellisé VTT FFC et ce projet permettrait de relier tous ces espaces pour proposer un grand itinéraire de 470 km traversant la Normandie **(voir annexes 5 et 6)**.

La Normand'Epik est un projet structurant d'envergure régionale et nationale permettant le développement d'une pratique décarbonée, en phase avec les mobilités douces. Il est propice aux séjours VTT (particuliers et clubs) mais aussi à l'accueil d'évènements sportifs.

Les dépenses et les recettes liées au projet seront à prévoir au budget 2023.

Le coût total du projet pour notre territoire est de 46 067€ HT dont 41 642€ d'aménagements et 4 425€ de communication.

### **Le plan de financement prévisionnel du projet**

Europe (LEADER) 30%	13 820,10€
Région 30%	13 820,10€
Département 20%	9 213,40€
CDC (solde) 20%	9 213,40€

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter l'Europe, la Région Normandie et le Département du Calvados pour l'obtention d'une subvention.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SOLLICITER LES PARTENAIRES SUSMENTIONNÉS POUR OBTENIR DES SUBVENTIONS.**

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-033 : Aménagement du territoire : Prolongation de la convention Petites Villes de Demain**

Suite au COPIL Petites Villes de Demain (PVD) - Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) du 14 novembre dernier, il a été proposé en accord avec la Préfecture et les services de la DDTM de prolonger la convention PVD actuelle de trois mois afin de laisser le temps aux communes concernées de préparer la future convention ORT.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant de prolongation.

Au conseil communautaire de mars sera inscrite la signature de la convention ORT.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER L'AVENANT DE PROLONGATION SUSMENTIONNÉ.**

19 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-034 : Aménagement du territoire : Programme de plantation A.R.T.I.S.A.N. - Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions**

Dans le cadre de la convention de partenariat du 25/01/2021 établie entre l'Office Français de la Biodiversité et la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande pour le projet LIFE A.R.T.I.S.A.N. (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature), la CCCSN s'est engagée à mettre en œuvre un programme de plantation de haies bocagères.

Le travail d'animation engagé sur le territoire pour la période 2022-2023 a permis de définir 11 projets de plantation répartis sur les 8 communes suivantes : Cintheaux, Cossesseville, Gouvix, Thury-Harcourt-le-Hom (Curcy-sur-Orne), Les Moutiers-en-Cinglais, Martainville, Saint-Rémy-sur-Orne et Soignolles.

Le programme de plantation ainsi défini vise à la plantation de 3,44 km de haies. Le montant de ce programme est estimé à **38 821,81 € TTC**. Les haies antiérosives, seront financées intégralement via un financement de l'Agence de l'Eau (80%) et la CDC via la taxe GEMAPI (20%). La plantation des haies qui n'auront pas été diagnostiquées comme antiérosives seront financées à 70% par le Conseil Départemental et à 30% par le bénéficiaire. Le détail du financement par projet est donné dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Plan de financement prévisionnel du programme de plantation ARTISAN pour la période 2022-2023

	Montant estimé du projet (€ HT)	Subvention AESN (80% HT)	Subvention CD14 (70% HT)	Reste à charge bénéficiaire (€ TTC)	Reste à charge Taxe GEMAPI CCCSN (€ TTC)
Projet 1	8622,11	6897,69			2996,61
Projet 2	2368,30		1657,81	795,92	
Projet 3	4109,97		2876,98	1365,98	
Projet 4	1147,29		803,10	391,90	
Projet 5	1974,36		1382,05	704,24	
Projet 6	3440,72	2752,58			1177,30
Projet 7	1236,81		865,77	455,13	
Projet 8	2618,13		1832,69	967,05	
Projet 9	5074,20	4059,36			1769,32
Projet 10	2452,42		1716,69	909,28	
Projet 11	2138,06	1710,45			733,90
Total	<b>35182,37</b> <b>(TTC : 38821,81)</b>	<b>15420,07</b>	<b>11135,10</b>	<b>5589,51</b>	<b>6677,14</b>

La mise en œuvre des projets par la CCCSN sur les parcelles privées nécessitera la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la collectivité, le propriétaire et l'exploitant concerné. Certaines de ces nouvelles haies feront l'objet d'une communication adaptée, sous forme de panneaux placés à côté des plantations.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, il est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à notifier les marchés de travaux de plantation ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage (**voir annexes 7 et 8**) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes autres pièces relatives au programme de plantation.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À NOTIFIER LES MARCHÉS DE TRAVAUX DE PLANTATION ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER LES CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES AUTRES PIÈCES RELATIVES AU PROGRAMME DE PLANTATION.**

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**INFORMATION Aménagement du territoire : Échanges sur les modifications du PLUI**

M. BRISSET prend la parole et évoque les modifications possibles du PLUI.

---

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

◆ **Calendrier des réunions :**

1er décembre à 18h (GOUVIX)	Conférence des maires	<i>Rappel des sujets : Présentation PIG, et Point Conseil Budget UDAF</i>
15 décembre à 20h (THURY-HARCOURT-LE-HOM)	Conseil Communautaire	
09 janvier à 18h	Réunion d'information et de sensibilisation au projet de territoire (pour les conseillers communautaires)	
12 janvier à 18h	Conférence des maires	<i>Rappel des sujets : Projet de création d'un syndicat mixte sur le bassin de l'Orne et Présentation des Tiers Lieux</i>
19 janvier à 17h	Ateliers projet de territoire	
26 janvier à 18h (THURY-HARCOURT-LE-HOM)	Bureau	

---



## QUESTIONS DIVERSES

Mail de M. MAZINGUE le 23 novembre 2022 à 8h02 :

"Bonjour,

Dans les questions diverses, je souhaiterais que l'on aborde le sujet des projets photovoltaïques discutés avec le SDEC, d'une part du point de vue du représentant de la CCCSN à la Commission Consultative pour la Transition Energétique du SDEC, et du point de vue des communes d'autre part.

Bien cordialement

Didier Mazingue"

Un débat s'engage. Il en ressort qu'il faudra tirer des leçons des problèmes rencontrés, et améliorer la communication entre les élus, la commission Transition écologique concernée, et notre représentant auprès du SDEC.

---

Fin de séance à 20h05